

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **84 (1948)**

Heft 22

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *S. P. R. - Comité central. — Vaud: Après une entrevue avec une délégation de l'U. I. G. — Poste au concours. — Où en est la revision des caisses de retraite. — Plus de I. S. P. F. — Réorganisation de l'E. N. — Retraite. — Association vaudoise des éducateurs des arriérés. — Visite des classes spéciales à Genève. — Nécrologie: Mme J. Cloux-Panchaud; Aimé Bettex; André Ansermoz. — Arts et lettres: l'œuvre des nôtres. — Vevey. — Association vaudoise des maîtres de gymnastique. — Genève: Mesquinerie. — Epreuve d'orientation scolaire. — U. A. E. E.: Assemblée du 12 mai. — Neuchâtel: Nos retraités. — Jura: Le congrès travaille et s'amuse. — Passé inaperçu. — Société suisse de gymnastique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *G. Falconnier: Pourquoi de la documentation? — Barbey: La page du cinéma. — Communiqué: D'une coccinelle à une pochette parte-bonheur. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Le Comité central S. P. R. a tenu séance le 2 mai à Lausanne.

Il a constaté que seules les sections jurassienne et genevoise (U. I. G. Messieurs) avaient jusqu'ici proposé des **sujets d'étude** pour le Congrès de 1950. Il invite donc les autres sections à présenter des propositions.

La guilde de documentation a remporté un succès qui fait bien augurer de son avenir: au 30 avril, elle comptait 140 adhérents et 350 abonnés. Des propositions fort intéressantes sont à l'étude.

La commission consultative suisse de l'**UNESCO**, qui compte une trentaine de membres est en formation. Nos démarches pour que le corps enseignant primaire y soit représenté n'ont eu aucun succès.

G. W.

VAUD

APRÈS UNE ENTREVUE AVEC UNE DÉLÉGATION DE L'U. I. G.

Les articles publiés par nos collègues genevois au sujet de la nomination à Genève de M. Dubosson ont provoqué dans le corps enseignant vaudois des réactions diverses.

Après avoir pris contact avec le comité de l'U. I. G., nous précisons:

a) qu'il s'agit uniquement pour nos collègues genevois d'un conflit entre eux et leur Département, et qu'ils n'ont recouru à la publication dans le bulletin que pour des raisons d'ordre pratique;

b) qu'il n'a jamais été question de porter atteinte à l'honneur professionnel de M. Dubosson et que sa personnalité n'a été mise en cause qu'ensuite des circonstances.

c) et que surtout il n'a jamais été dans leur intention de froisser de quelque manière que ce soit les sentiments des collègues vaudois.

Le comité central S. P. V.

POSTE AU CONCOURS

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 1er service, jusqu'au 11 juin à 17 heures.

Bavois. — Institutrice.

L'annonce publique d'un poste d'instituteur à Montreux-Les Planches est à rectifier en ce sens que l'indemnité de logement de 1400 fr. mentionnée par erreur, est désormais comprise dans le traitement, conformément à la loi du 9 juin 1947.

Cette rectification, dans la Feuille des Avis officiels du 28 mai 1948, a jeté le trouble et quelque inquiétude chez nos collègues des villes. Il est bien entendu que les communes citadines ne donneront plus une indemnité de logement de X, mais qu'elles conserveront certainement — elles y ont tout avantage — un supplément de résidence.

A ce propos, nous citons un passage de la lettre que le Chef du Département a adressée récemment à toutes les municipalités du canton.

« En application de l'article 83 ancien de la loi sur l'instruction publique primaire, nombre de communes versaient aux membres du personnel enseignant une indemnité de logement supérieure au minimum (600.— ou 400.—) prévu par cette loi pour tenir compte entre autres du coût de la vie et du prix des loyers dans la localité.

» Afin que le personnel enseignant de ces communes ne subisse pas de préjudice du fait de l'entrée en vigueur du nouveau régime, nous verrions avec faveur qu'il soit encore tenu compte des avantages qui étaient octroyés aux instituteurs et institutrices sous la forme mentionnée ci-dessus, de manière qu'ils puissent bénéficier d'une amélioration réelle de traitement, comparable à celle de l'ensemble du corps enseignant vaudois ».

Le comité central.

OU EN EST L'ÉTUDE DE LA REVISION
DES CAISSES DE RETRAITE ?

Si les commissaires font peu de bruit, ils travaillent néanmoins beaucoup. Une première sous-commission a été constituée pour étudier les répercussions de l'Assurance vieillesse sur les caisses de pension. Une deuxième a recherché quelles tables actuarielles il convenait de retenir pour calculer les contributions et les prestations propres à garantir à la fois la sécurité de la caisse rénovée et les intérêts des affiliés.

Une autre, dite sous-commission Chuard, a fait un excellent travail constructif puisqu'elle a décidé de proposer au Conseil d'Etat une caisse absolument nouvelle groupant le personnel entré au service de l'Etat à partir du 1er janvier 1948. Le principe de la non-reconnaissance a été admis. Reste à savoir le taux global nécessaire à la couverture des nouvelles prestations d'assurance, plus avantageuses que les anciennes en suite de l'amélioration des échelles de pensions et de la suppression du plafond pour le traitement assuré. On envisage le 16 %, la répartition entre l'employeur-Etat et l'employé demeurant réservée pour le moment. Il faudra encore déterminer dans quelle mesure les anciens affiliés

pourront être transférés sans exigence particulière dans la nouvelle caisse — on semble s'arrêter à l'âge de 30 ans — et à quelles conditions de rachat les plus âgés pourront y être admis. Des calculs précis seront effectués dans chaque cas. Ces rachats, souvent coûteux, pourraient être échelonnés sur deux ou trois ans avec participation de l'Etat. Différents systèmes assez souples doivent être trouvés de manière à rendre possible le plus grand nombre de transferts sans grever trop lourdement les budgets.

L'étude d'un taux supérieur à celui estimé normal, ou sinon d'une retraite réduite dans une proportion variable sera faite également pour le personnel qui désirerait se retirer plus tôt que l'âge prescrit.

Le montant énorme de certains rachats risquant fort de rendre impossible le transfert à la nouvelle caisse de la plupart des assurés qui achèvent présentement leur carrière, l'Etat devra faire en leur faveur un geste équitable en améliorant des pensions que les circonstances économiques ont rendues nettement insuffisantes.

Il est probable que l'avant-projet de loi relatif à la nouvelle caisse pourra être soumis au Grand Conseil cette année encore. — 1949 verra l'étude compliquée des transferts et des rachats. On s'inquiètera sans doute des cas où il existe une solution de continuité entre l'âge de la retraite et la 65^{me} année, début de la rente AVS. Peut-être sera-t-il possible de réduire cette dernière de façon à la répartir régulièrement et toujours égale dès la mise à la retraite, ce qui éviterait des à-coups.

Disons encore que la retenue extraordinaire de 2% opérée en 1947 sur les allocations de renchérissement a été versée à un compte d'attente. Il en sera de même de la cotisation de 8% sur le nouveau traitement de base prélevée à titre transitoire en 1948. La cotisation AVS de 2% sur le traitement total sera perçue en surplus.

Nous espérons, par ces quelques lignes, avoir orienté nos collègues dans la mesure du possible. Nous ne manquerons pas de les tenir au courant de la suite des travaux.

A. Chevalley.

PLUS DE I. S. P. F. !...

Beaucoup vont se demander de quoi il s'agit. Dans le registre de la S.P.V. ces initiales désignent les instituteurs sans poste fixe.

Il y a quelques années, au temps où l'on devait attendre parfois plusieurs années pour être nommé à la tête d'une classe, le comité avait décidé d'accueillir dans notre société les jeunes sans poste fixe contre le versement d'une cotisation minime de 5 francs.

La situation a heureusement changé, la plupart des jeunes collègues sont nommés l'année même de leur sortie de l'E.N.

De plus, avec le nouveau statut des fonctions publiques qui garantit dès cette année le traitement de base à tous les fonctionnaires, les jeunes ont moins de difficultés au commencement de leur carrière.

Le comité estime qu'ils peuvent payer la cotisation complète, soit 23 francs.

Rappelons pour expliquer la décision du C.C. que pour ces I.S.P.F.

la caisse devait payer tout de même l'abonnement à l'« Educateur », l'assurance responsabilité civile, le versement statutaire à la caisse de secours.

Nos jeunes collègues accepteront avec bonne grâce cette décision.

M. M.

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE NORMALE ?

La question est actuelle et se pose dans divers milieux ; pourquoi faut-il réorganiser l'E. N. ?

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle répond au désir excellent d'ouvrir la profession d'instituteur aux élèves intelligents de n'importe quelle partie du canton et son programme est raccordé au programme des classes primaires. On voulait un corps enseignant reflétant la diversité du pays.

Mais la situation a changé. Vu l'affluence des candidats (temps hélas ! révolu), il fallut avoir passé par une institution privée bien documentée et spécialisée dans le drill qui garantissait le succès. Depuis longtemps, l'élève d'une classe primaire n'a quasi aucune chance de franchir le barrage éliminatoire de l'examen d'entrée. On assiste alors à cette situation paradoxale : des élèves drillés et brillants réussissent un examen difficile, puis retombent sur un programme qu'ils connaissent à peu près, ils y stationnent et, parfois, s'éteignent.

Aujourd'hui, les primaires supérieures se sont multipliées ; elles apportent à tous les écoliers des possibilités de développement qui n'existaient pas jadis. On peut donc partir d'une nouvelle base, sans préjudice pour le but fixé et rappelé ci-dessus. Se représente-t-on l'avantage que cela signifierait, en allemand et en mathématique par exemple ? Qu'on soit élève d'une prim. sup. ou d'un collège, l'effort intellectuel pourrait continuer, sans cet arrêt que l'on remarque aujourd'hui. Et pendant qu'on marche dans cette voie, pourquoi ne pas prévoir deux périodes ? La première, de deux ou trois ans d'études et de culture générale, aboutirait à un bachot pédagogique qui ouvrirait l'Université à ceux qui auraient fait fausse route en s'engageant vers l'enseignement. La seconde, de deux ou un an, serait pratique : des stages, des visites, des leçons prépareraient directement à la profession d'instituteur.

Vous me direz qu'il faudrait remuer des montagnes ! Eh bien ! si la cause est juste, remuons-les. Etudions le problème, adaptons notre E. N. à notre époque. Notre E. N. (qui dépend du service secondaire, soit dit en passant !) sera à nouveau un centre rayonnant de culture et d'intelligence et les maîtres de notre pays ne seront plus ces parents pauvres de la famille intellectuelle.

A. Gonthier.

Je m'excuse auprès de M. Gonthier d'avoir tardé à faire paraître son article ; les semaines qui se sont écoulées depuis qu'il a été écrit n'enlèvent rien à son actualité cependant.

Ce sujet important de notre formation professionnelle préoccupe le corps enseignant depuis toujours. Aux environs de 1920, un député, ancien instituteur, demandait au Grand Conseil que les instituteurs puis-

sent être immatriculés à l'Université ; depuis cette époque, à plusieurs reprises la question a été débattue dans le bulletin, nous nous souvenons en particulier des articles de M. Mamin, alors qu'il était bulletinier de la S. P. V.

Je pense avec M. Gonthier que si, jusqu'à maintenant, cette idée n'a pas abouti, ce n'est pas une raison pour l'abandonner ; il faut au contraire la reprendre, l'étudier à fond et voir jusqu'où elle conduira dans la pratique. M. le Directeur Chevallaz qui a entrepris récemment une enquête auprès des inspecteurs et des directeurs d'école en vue de la réforme de l'enseignement à l'Ecole Normale, sera sûrement intéressé par ce que le corps enseignant exprimera à ce sujet. C'est pour cela que le Comité central aimerait que les collègues prennent la peine d'exprimer leur point de vue sur cette question soit par lettre, soit par de courts articles à publier dans le bulletin.

M. Mt.

RETRAITE

Avec l'année scolaire se terminait la carrière de Mlle Marie Reymond, professeur à l'Ecole normale. Elle y a dirigé la classe spéciale d'application pendant plus de vingt-cinq ans. Elle a été le professeur et le Guide, l'initiatrice de tous les maîtres et maîtresses de classes spéciales actuellement en fonction dans le canton de Vaud. Seuls ceux qui se sont approchés des déshérités de classes spéciales peuvent comprendre ce qu'une telle carrière représente : travail obscur, méconnu la plupart du temps, travail souvent ingrat où la reconnaissance est denrée rare, mais travail splendide pourtant. Si dans le jardin des classes de développement les grosses fleurs sont rares, toutes les petites pousses, les herbes, les plantes modestes procurent de la joie au jardinier.

Puissent ces humbles joies vous accompagner, Mlle Reymond, tout au long d'une longue et paisible retraite c'est ce que vous souhaitent vos anciens élèves, les maîtresses et maîtres actuels des classes spéciales vaudoises.

ASSOCIATION VAUDOISE DES EDUCATEURS DES ARRIERES

Séance le 12 juin, à 14 h. 30, chez Grezet (anc. Müller-Blanc), 30, av. d'Ouchy, Lausanne.

1. Questions administratives.

2. Sujet introduit puis discussion :

« Sanctions et moyens d'encouragement à l'école »

3. Thé en l'honneur de Mlle Reymond qui quitte l'enseignement.
Prière de venir nombreux pour l'entourer en ce jour.

Le comité.

VISITE DES CLASSES SPÉCIALES A GENÈVE

(Compte rendu retardé)

Trop peu nombreux malheureusement furent les participants à cette journée si intéressante.

M. Laravoire, inspecteur des 27 classes de la ville de Genève, nous proposa un sympathique et riche programme. Successivement à l'école des Cropettes, du Mail et Hugo de Senger, nous avons pénétré dans des classes de développement des degrés inférieur, intermédiaire et supérieur, vu des enfants à l'œuvre. Avec leurs différents maîtres et maîtresses nous avons pu échanger des idées, des expériences, discuter certaine méthodes. Nous avons admiré des travaux manuels de filles et de garçons, « pêché » des idées.

A midi, ce fut un dîner en commun avec quelques collègues genevois, puis, l'après-midi, visite de la maison d'observation des Charmilles.

En résumé, journée très enrichissante. Si nous avons quitté Genève avec une petite pointe d'envie pour tout ce qui est là-bas si bien organisé dans le domaine des classes de développement, c'est aussi avec un nouveau courage pour faire avancer la cause des peu doués dans le canton de Vaud.

F. S.

NÉCROLOGIE

† **Madame J. Cloux-Panchaud**

Nous avons appris avec regret le décès à Lausanne de Mme Jeanne Cloux-Panchaud, ancienne institutrice, qui enseigna pendant de longues années au Collège de Prélaz.

Mme Cloux passa son enfance à Morges où elle suivit les écoles primaires et secondaires puis elle entra à l'école normale où elle obtint son brevet en 1894.

Nommée en 1895 à Lausanne, Mme Cloux y fit toute sa carrière. C'était une institutrice consciencieuse et compréhensive, une collègue aimable et bienveillante qui laissera un bon souvenir à tous ceux qui l'ont connue.

Membre honoraire dès 1930, Mme Cloux passa sa retraite à Lausanne où elle est décédée le 31 mars 1948 après une longue et pénible maladie.

Nous exprimons à sa famille la sympathie de la S.P.V. M. Mt.

† **Aimé Bettex, directeur des Ecoles primaires d'Yverdon**

Le 2 mars 1948, une triste nouvelle s'est répandue dans notre cité : celle du départ de Jules-Aimé Bettex, ancien directeur des écoles primaires d'Yverdon et des Cours professionnels.

Aimé Bettex s'est paisiblement endormi à Prilly, où il s'était retiré il y a quelques mois, chez un de ses fils M. le Dr Charles Bettex.

Aimé Bettex était né en 1864. Il obtint, en 1884, son brevet de capacité pour l'enseignement primaire et fit ses débuts d'instituteur à Savi-

gny, puis à Treytorrens et à Yverdon, en 1888. En 1897, il était nommé directeur de nos écoles primaires et prenait sa retraite en 1932, après avoir consacré 48 ans au service de l'enseignement.

Il ne fut pas ce qu'on est convenu d'appeler un grand parmi nous, il ne fit point partie des conseils de la ville, il ne voulait pas, il ne recherchait point les honneurs éphémères que les hommes accordent aujourd'hui, qu'ils reprendront demain, il fit plus et mieux que cela. Son plaisir, sa joie, son bonheur il les trouva dans l'accomplissement de sa tâche de Directeur des Ecoles et au sein du foyer familial.

Homme droit, pondéré, toujours aimable, Aimé Bettex ne fut pas seulement un directeur extrêmement consciencieux, mais un ami, un conseiller sûr pour les membres du corps enseignant; Aimé Bettex savait être le Directeur tout en laissant à chacun sa personnalité, son initiative.

A ces fonctions de directeur, il faut ajouter celles de secrétaire-caissier de l'assurance maladie infantile, de secrétaire-caissier de la Section des Retraites populaires; c'est dire que son travail fut immense, accompli avec joie pour le bien des jeunes de notre canton et notamment de notre ville.

Le défunt laisse le souvenir d'un pédagogue avisé, compétent, au travail facile, dévoué et cordial.

Ami de la paix, il a toujours cherché à concilier les exigences de l'école avec les vœux et les nécessités de la famille.

Aimé Bettex s'en est allé, laissant parmi ses collègues et la population tout entière d'unanimes regrets.

A sa famille, à ses deux filles, en particulier à Mme Borkowski et à Mlle Bettex Nelly, institutrices, nous présentons l'expression de notre sympathie chrétienne.

C.

† André Ansermoz

Nous avons appris avec tristesse l'affreux accident dont a été victime un de nos collègues, M. André Ansermoz, instituteur à Rennaz.

Nous présentons à sa famille et en particulier à son frère, M. Edmond Ansermoz, notre représentant à la commission paritaire, l'expression de notre vive sympathie.

Le comité central S.P.V.

ARTS ET LETTRES : L'ŒUVRE DES NOTRES

Plusieurs de nos collègues composent ou écrivent dans leurs moments de loisirs et se font connaître avantageusement du public romand. Nous avons eu le plaisir d'entendre parler de quelques-unes de leurs réussites.

Mme Vio Martin a publié en décembre un nouveau volume de poèmes dont la critique a parlé élogieusement.

Radio-Genève a donné il y a quelque temps une pièce policière de M. P. Beauverd : « La mort blanche » qui a tenu en haleine les auditeurs, sans cependant leur occasionner de cauchemars.

Plusieurs pièces de M. L. Campiche ont été beaucoup jouées cet hiver dans les sociétés les plus diverses, où elles ont remporté de jolis succès.

Enfin à Radio-Genève, un poème musical de MM. Mermoud et Ecofey nous a fait passer une heure charmante.

La S.P.V. est heureuse et fière de leurs succès.

M. Mt.

SECTION DE VEVEY

Le comité a été renouvelé conformément aux statuts, dans la séance du 21 mai, à la Maison de Paroisse de Vevey. Il s'est constitué comme suit :

Président, Fréd. Rousseil, Montreux ; vice-président, André Gesse-nay, Montreux ; secrétaire, André Chappuis, Chailly ; secrétaire, Mlle Madeleine Gaillard, Montreux ; caissière, Mlle Annette Chabloz, Glion.

Au cours de cette séance, le diplôme d'honneur a été remis à Charles Serex ; le président a rappelé tout ce que la section, la S.P.V. et la S.P.R. doivent à notre collègue, qui a répondu par une charmante allocution.

Le comité avait fait appel à Mme Gil Henriod, qui présenta avec un talent consommé un riche répertoire de chansons françaises.

P.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

Notre Association a reçu du Département de l'Instruction publique et des Cultes la mission d'organiser deux cours de jeux et natation facultatifs.

Cours I : ce cours prévu pour le corps enseignant de la région d'Yverdon et environs aura lieu à Yverdon. Il sera réparti sur deux week-ends : les samedis et dimanches 19 et 20 juin, 3 et 4 juillet.

Les inscriptions sont à envoyer avant le 9 juin.

Cours II : ce cours est prévu pour le corps enseignant de Lausanne et des bords du lac Léman. Il aura lieu à Macolin du 23 au 25 août.

Délai d'inscription : jusqu'au 30 juin.

Indemnités pour les deux cours : trois jours à 7 francs et deux nuits à 4 francs, plus le billet de chemin de fer domicile-lieu du cours et retour (trajet le plus court), troisième classe.

Les inscriptions sont à envoyer à M. N. Yersin, avenue de la Gare 10, Vevey.

La Commission technique.

GENÈVE

MESQUINERIE

On reproche à l'action syndicale, ou corporative de s'attacher à des questions d'un ordre inférieur et dans certains milieux on se montre déçu de ce que des instituteurs par exemple ne fassent pas montre de plus d'envol, d'un dédain plus grand des contingences. Evidemment... Mais où sommes-nous ? Nous vivons dans la contingence, nous marchons dans un dédale de contingences. La vie matérielle est faite de luttes contre les contingences, ou d'efforts pour en sortir.

On a vite dit : l'esprit doit s'élever au-dessus de la matière. Vite dit quand on n'a jamais eu de difficultés d'ordre inférieur : allez racon-

ter cela à un ouvrier qui n'arrive pas à nouer les deux bouts ou à... un instituteur qui touche son traitement intégral pour la première fois à quarante-cinq ans parce qu'il a fallu emprunter de ci, emprunter de là pour élever les enfants ou payer le médecin. Il vous rirait au nez, et à bon droit.

La mesquinerie des contingences... je ne suis même pas certain que les contingences manquent de noblesse et je m'assure qu'en tous cas le parti pris délibéré d'œuvrer pour qu'elles ne constituent pas un obstacle à cet envol, à cette générosité souhaitée, est un fleuron authentique de l'action corporative et syndicale. Il y a davantage de mérite à essayer de refaire le monde par en bas qu'à le discuter des hauteurs tranquilles.

« Refaire le monde », un bien grand mot. Mais où notre manque de grandeur ne nous conduirait-il pas si nous n'avions quelque idéal pour le tempérer ?

M.

U. I. G. - MESSIEURS

EPREUVE D'ORIENTATION SCOLAIRE

Une séance consacrée à la discussion de ce problème et à la préparation d'un rapport aura lieu le *mercredi 9 juin*, à 17 h., à l'école du Grütli.

Tous les collègues que la question intéresse y sont cordialement invités.

A. Neuenschwander.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Assemblée générale du 12 mai 1948

La séance débute à 16 h. 45 par quelques rapides communications au sujet de :

1. L'excursion à St-Jean d'Aulph.
2. L'assurance vieillesse.
3. Les inscriptions de nouveaux élèves en juillet.

Madame Grangier nous annonce qu'elle a proposé aux associations (U. I. G.) d'entreprendre une action afin d'obtenir une amélioration de notre « régime d'absences ». M. Neuenschwander fera une démarche auprès de M. Picot.

Mme Soguel fait ensuite un rapport sur la dernière séance de la Conférence de l'Instruction publique. Le sujet à l'étude était :

« L'âge d'admission dans les écoles ».

Long exposé de M. Grandjean. Au cours de la discussion qui suit, diverses voix se font entendre. Du côté des parents, on demande que les dispenses d'âge soient largement accordées. Ce n'est pas l'avis des

maîtresses enfantines (représentées par Mme Soguel) qui voient les effectifs des classes augmenter chaque année.

Une voix propose que l'on fasse passer un test aux enfants que l'on voudrait mettre au bénéfice d'une dispense d'âge.

La parole est ensuite donnée à Mme Durand-Chuit qui nous expose ses idées au sujet des classes à effectifs trop chargés. De la discussion, il ressort qu'il faut rapidement agir. Le comité est chargé d'envoyer une lettre au Département demandant :

1. Le refus de **tous** les enfants de 4 ans.
 2. Le refus des enfants de 5 ans, lorsque les classes dépassent 25 élèves.
 3. La suppression des classes à 2 degrés.
 4. La création de crèches pour les cas sociaux.
- La séance est levée peu après 18 heures.

M. C.

NEUCHÂTEL

NOS RETRAITÉS

La Chaux-de-Fonds. Au mois d'avril, *Mlles Marie Berger, Léa Giraud et Anna Mœnig* ont quitté l'enseignement, après plus de quarante années passées dans les écoles neuchâteloises. A ces collègues qui ont donné aux petits et aux « moyens » le meilleur de leur temps et de leurs forces, nous adressons nos félicitations et nos vœux de paisible retraite.

S. Z.

JURA

LE CONGRÈS TRAVAILLE... ET S'AMUSE !

Et vous en aurez des nouvelles, amis romands, dans un bulletin jurassien qui paraîtra à la mi-juin.

On en a tant parlé, chez nous, qu'on espère y trouver beaucoup de monde, y entendre des paroles... bien inspirées, y voir s'accomplir un travail... révolutionnaire, y rencontrer de vieux et fidèles camarades, y vivre enfin quelques heures de saine détente !

Ces journées des 5 et 6 juin sont importantes pour l'école publique jurassienne. En souhaitant bienvenue, intérêt et plaisir à nos collègues, on remercie déjà les Biennois pour leur travail.

PASSÉ INAPERÇU !

Il s'agit de notre entrefilet paru dans le No 12, du 27 mars 1948, de l'Educateur. On y posait trois petites questions relatives à l'AVS et à *notre* assurance.

Pour répondre à des collègues qui nous en demandent des nouvelles, nous écrivons ceci : **Passé inaperçu !** Est-il même parvenu... jusqu'à Berne ?

En conséquence, nous prions quelque collègue de reprendre ça dans l'Ecole bernoise (qu'on lit... à Berne !) ou de s'adresser directement à la Direction de notre caisse. Peut-être qu'il obtiendra meilleure audience que nous !

Reber.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE**COURS DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE**

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise en été 1948, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants destinés au corps enseignant de la Suisse romande.

Gymnastique garçons :

10. Un cours 2e/3e degrés du 26 au 31 juillet à Vevey. Directeurs : Bucher et Yersin.
5. Un cours pour la natation et le jeu (préparation pour le brevet) bilingue, maîtres et maîtresses, du 9 au 14 août à Zurich-Oerlikon. Directeur : Dr Wartenweiler.
3. Un cours pour excursions à pied, jeux et gymnastique, destiné au corps enseignant du 4e degré, pendant les vacances d'été. Lieu et date seront fixés plus tard. Directeur : Dr Biedermann.

Gymnastique filles :

12. Un cours 2e/3e degrés du 19 au 31 juillet à Fribourg. Directeurs : Vuille et Mlle Schinz.

Remarques pour tous les cours :

Ces cours sont réservés aux instituteurs et institutrices diplômés, aux candidats au diplôme de maître aux écoles moyennes. Dans certains cas on pourra admettre des maîtresses ménagères ou des maîtresses d'ouvrages.

Les membres du corps enseignant qui demandent à suivre un cours doivent se faire un devoir d'y participer.

Indemnités :

Indemnité journalière fr. 7.—, indemnité de nuit fr. 4.— et le remboursement des frais de voyage, aller et retour IIIe cl., trajet le plus direct. Celui qui sans nuire à la bonne marche du cours peut faire chaque jour les courses recevra le remboursement de ses frais de voyage, à condition que ceux-ci ne dépassent pas journallement fr. 4.—.

Inscriptions :

Les inscriptions faites sur feuilles format normal doivent indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, le lieu où enseigne la personne qui s'inscrit, l'âge de ses élèves, son adresse exacte.

Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 15 juin, au plus tard, à M. C. Bucher, Riant-Mont 14, Lausanne.

Bâle, le 15 avril 1948.

Pour la commission technique, le président : *Otto Kätterer.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POURQUOI DE LA DOCUMENTATION ?

(Réd.) Dans les conférences officielles de ce printemps, le corps enseignant vaudois avait à discuter de la **documentation scolaire**. Le sujet, certes, venait à son heure et, s'il a rencontré ici ou là quelque indifférence, il a suscité dans de nombreux districts un intéressant échange d'idées. Pourtant, avant de se mettre à remplir fichiers et classeurs, il importe de bien préciser le rôle de cette documentation. Et c'est avec plaisir que l'« Educateur » publiera les réflexions de ses lecteurs sur ce sujet essentiel.

Qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur le fait que l'élaboration de la documentation scolaire pose le problème de l'entraide professionnelle. C'est en effet, aux maîtres eux-mêmes qu'incombe la préparation de travaux documentaires nombreux et variés. Qu'on se le dise !

Notre collègue Falconnier a bien voulu nous donner aujourd'hui les premières pages du rapport qu'il a présenté à la conférence de Lausanne :

Vous direz peut-être : « Avons-nous besoin de tant de documentation pour faire l'école ? Nous avons des manuels, ils doivent suffire. »

Si instruire c'était surcharger la mémoire, les manuels seraient suffisants. Ils nous offrent un menu suffisamment riche de notions jugées indispensables à la vie d'un citoyen moyen. Mais si instruire, c'est cultiver l'esprit, faire travailler la réflexion, pour construire une vie intérieure indépendante, alors les manuels ne suffisent plus. Et si vous voulez pratiquer les centres d'intérêt il vous faudra d'autres sources d'information que des manuels conçus pour des enfants, et avoir ces sources à portée de main.

Ceci dit pour constater que manuels et documentation sont deux choses différentes, et qu'on ne peut charger les uns du rôle de l'autre.

Un manuel, même s'il est attrayant, reste froid ; il reste abstrait. Il ne peut être autrement pressé qu'il est de vous présenter en 200 pages des siècles d'histoire, ou en une page la vie des abeilles. Un manuel n'est qu'un guide qui lie les événements ; on ne peut lui demander de s'arrêter sur un fait pour le faire vivre. Mais l'école, elle, doit être vivante, d'où la nécessité d'une documentation concrète, actuelle, faite de faits suffisamment détaillés pour susciter l'intérêt et provoquer la réflexion.

Pour expliquer le rôle de cette documentation, ébauchons deux exemples.

Prenons le premier en géographie. Le manuel dit : « Zurich est une grande ville industrielle, c'est le siège de manufactures ». Quel sera le rôle de la documentation dans ce cas précis ? Faire découvrir pas à pas l'importance de cette industrie à nos élèves. La phrase du manuel n'est qu'une conclusion, un aboutissement. Il faudra fournir au maître assez de documents divers pour qu'il puisse montrer, qu'il puisse comparer l'accroissement des populations de Zurich et de Lausanne, en deux siècles ; comparer l'étalement de ces deux cités pendant le même temps ; montrer par l'image ou le film des ateliers au travail, les produits manu-

facturés partant pour la Chine ou les barrages d'Egypte. (Et montrer signifie évidemment commenter et faire réfléchir.) Il faudra faire découvrir par nos élèves les produits zurichois dans nos vitrines, dans nos rues, dans nos usines, dans nos maisons ; mais il est évident que pour les aiguiller le maître doit avoir des renseignements de première main.

Prenons le second exemple en géométrie.

Surface du cercle = πR^2 .

Nous avons tous assez de vieux souvenirs pour une explication... cérébrale du phénomène. Mais si vous n'avez pour élèves que des Thomas voulant toucher pour croire ? Le rôle de la documentation sera alors de vous fournir des procédés de découpage (ou d'autres) transformant votre cercle en trois carrés de R de côté plus un reste ; de vous en fournir plusieurs afin que vous puissiez choisir celui qui convient le mieux à la volée du moment ; de vous en fournir plusieurs afin que vous puissiez, par des chemins différents, amener vos élèves à la même conclusion, afin que vous puissiez gymnastiquer leur esprit le plus grand nombre de fois possible.

Et puisque nous sommes à parler gymnastique, poursuivons la comparaison. On peut pratiquer la gymnastique les mains nues, c'est le genre « préliminaires ». (Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est le genre ennuyeux.) On peut la pratiquer avec des engins, corde à grimper, piste de saut, reck. Laquelle plaît et profite le plus aux enfants ? Poser la question c'est y répondre ; et de même que nous avons tous souhaité la pratiquer avec engins, nous souhaitons une école avec toujours plus de documents pour permettre aux esprits de se mesurer avec des réalités pour le plaisir et le profit qu'il y a de vaincre un obstacle.

Le but profond de la documentation est de faire réfléchir, d'apprendre à ordonner les faits selon leur importance relative. Les journaux, la radio, le cinéma, submergent les enfants (ne parlons pas des parents). Plus rien ne les étonne, plus rien ne les retient. Il faut que l'école leur apprenne à ne pas être pressé, à s'arrêter sur une chose, à l'isoler dans le silence de la réflexion, à en faire modestement le tour. Mais pour susciter un intérêt profond, il faut creuser un sujet, alors la documentation devient une absolue nécessité. Il faut par exemple, après avoir esquissé les « Grandes découvertes » pour les situer dans le temps, choisir un sujet plus restreint, par ex. « Magellan », et le fouiller en une étude collective. Puis l'appétit étant éveillé chez l'enfant, avoir de quoi le satisfaire en lui offrant en lecture ou en étude personnelle d'autres biographies de l'époque conçues pour son âge.

Qui dit documentation dit aussi **collaboration**. Elle doit permettre aux instituteurs de se compléter. Chacun de nous a fait ses petites trouvailles dans un domaine de l'enseignement ; chacun de nous a trouvé une fois la manière simple de faire tenir debout l'Œuf de Colomb. Ce qu'il faut maintenant c'est, je ne dirai pas que les idées de chacun profitent à tous, ce serait rêver, mais que les idées de chacun puissent être offertes à tous.

Cette collaboration nous délivrerait partiellement de recherches besogneuses. Cette collaboration nous délivrerait de la fabrication des

briques pour nous laisser à la construction de la maison ; elle nous permettrait d'être un peu plus « architecte », de pouvoir davantage « penser notre métier ».

G. Falconnier.

LA PAGE DU CINÉMA

Une coquille... s'est glissée dans la dernière page. Nous avons écrit : « Ne commandez qu'une seule bande à la fois » et le typographe a composé : « Ne commandez pas qu'une seule bande à la fois », c'est-à-dire exactement le contraire. Rappelons que ce sont des considérations d'ordre à la fois pédagogique et pratique (utilisation rationnelle de la cinématèque) qui justifient cette recommandation.

Subvention du Département vaudois de l'Instruction publique. Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le Département a fixé à 2000 francs, et versé à la Centrale du film scolaire à Berne, le subside que les délibérations de la Commission de documentation pédagogique laissaient entrevoir. Félicitons le sans réserve et souhaitons que d'autres cantons suivent son exemple sans trop tarder. Répétons que le cinéma scolaire à son stade actuel a deux problèmes essentiels à résoudre : un problème financier et un problème pédagogique. Le premier donnera plus de fil à retordre que le second, ainsi que cela est apparu clairement aux membres de la

Commission pour le développement du cinéma scolaire

qui s'est réunie samedi 15 mai à Lausanne. Douze sur les 17 membres qu'elle compte étaient présents, représentant les trois cantons où elle se recrute actuellement. C'est une belle preuve de l'intérêt que portent ses membres à la question du cinéma scolaire. Une riche discussion leur permit de se rendre compte de la complexité du problème. La commission prit connaissance avec une très vive satisfaction des expériences faites par notre collègue *Edgar Sauvain* de Cormoret (Jura bernois). Trois décisions importantes furent prises : 1) continuer l'effort pour la diffusion du cinéma scolaire sans cacher les difficultés économiques qui freinent aujourd'hui le développement rationnel de ce moyen d'enseignement. 2) Publier dans l'« Educateur », dans toute la mesure possible, des travaux réalisés en classe sur la base de projections cinématographiques. 3) Etablir une série de questions qui seront communiquées à tous les usagers du film d'enseignement pour préparer une enquête à mener ultérieurement.

Brèves informations. De nouveaux films sont en préparation à la Centrale du film scolaire à Berne. Nous en donnerons la liste dans notre prochaine page. — Nous avons eu le plaisir d'apprendre qu'une société s'est constituée pour la réalisation des films de M. J. L. Nicolet. Une chance sérieuse nous est ainsi donnée de voir se constituer une collection importante de bandes originales et proprement cinématographiques.

Un bon truc. A l'intention des collègues qui utilisent leur projecteur cinématographique pour des séances publiques, j'aimerais signaler l'expérience suivante :

Pour attirer les gens aux représentations organisées au profit de la classe, j'ai réalisé de temps à autre un court métrage dans la localité. A la campagne, les occasions ne manquent pas : kermesses, ventes, abbayes, etc. (sans parler de sujets plus importants qui méritent d'être fixés sur la pellicule), mais l'on peut aussi surprendre les gens dans leurs occupations quotidiennes. Le public vient ensuite très nombreux assister à la présentation de ces films, prenant un plaisir enfantin à reconnaître sur l'écran des visages connus.

Pratiquement, la prise de vues n'offre pas de grandes difficultés : une bobine de 30 mètres suffit en général pour de tels cas, la caméra peut être louée à des conditions très favorables, et il n'est guère plus difficile de filmer que de photographier.

Ce mode de faire est intéressant à un autre point de vue encore : ces films tournés dans le village créeront petit à petit des archives vivantes et originales qui, à mesure que passent les années, prennent plus de valeur aux yeux de la population.

A ceux qui le désireraient, je donnerai volontiers de plus amples détails.

Barbey - La Forclaz.

COMMUNIQUE

D'UNE COCCINELLE

A UNE POCLETTE PORTE-BONHEUR

Il y a deux ans, 800 000 coccinelles essaimèrent à travers le pays et permirent de construire, au-dessus de Trogen, les jolies maisons du Village Pestalozzi où vivent maintenant les plus déshéritées des victimes de la guerre, de petits orphelins de père et de mère.

Il y a deux ans, 800 000 coccinelles ont été fort bien accueillies par le peuple suisse. D'innombrables petites mains les fixèrent à des blouses, à des revers, et il n'est pas rare de rencontrer de gens qui ont conservé la gracieuse « Bête à Bon Dieu ».

Il faut d'ailleurs croire que cet essaimage a gagné le cœur de notre peuple, car depuis lors de nombreux dons sont parvenus au Village Pestalozzi.

En automne 1946 déjà, le premier groupe d'orphelins arrivait à Trogen et il était confié à l'affection clairvoyante de gens de cœur. C'était de petits Français du Midi, que suivirent les Polonais, les Viennois, les Hongrois, les Hambourgeois, les Italiens, les Finlandais et les Alsaciens.

Grâce à la générosité du peuple suisse, là où il y a deux ans paissait encore un troupeau s'élèvent maintenant les maisons qui sont devenues les foyers de tous ces petits déshérités.

Mais il ne suffit pas de construire, il faut que le Village puisse continuer son œuvre.

Et voilà que la coccinelle repart à travers la Suisse demander à chacun son obole en faveur du Village Pestalozzi. Des dizaines de milliers d'enfants se mettent joyeusement au service de cette belle cause et veulent venir en aide à leurs camarades étrangers qui ont connu tant de souffrances.

La coccinelle à robe rouge mouchetée de noir vient de se poser sur une charmante pochette qui sera offerte au public les 12-13 juin prochains (26-27 juin pour le canton de Neuchâtel, 10 juin pour celui de Genève). Joliment présentées dans des paniers, ces pochettes porte-bonheur vous rappelleront la devise de 1946 : Du bonheur pour vous, du bonheur pour les enfants du Village Pestalozzi !

BIBLIOGRAPHIE

Petits enfants... petits poèmes, par Isabelle Jaccard. Un emboîtage 18 × 17,5. Fr. 7.50. Librairie Payot, Lausanne

La publication de cette délicieuse anthologie prend la valeur d'un événement d'importance pour nos écoles enfantines vaudoises : un livre pour des moins de 7 ans. A vrai dire, il ne s'agit pas d'un manuel, mais d'un emboîtage agréablement présenté contenant 32 cahiers de 4 pages ; chacun de ces cahiers propose six, huit ou dix vers d'un poète connu — La Fontaine, Musset, Verlaine, Péguy et Ramuz — ou de l'auteur elle-même, à qui l'on doit également les délicates illustrations en couleurs ou en noir.

Des poèmes pour les tout petits ! On sait les dangers que présente l'élaboration d'une telle collection, les erreurs qu'il faut éviter. Made-moiselle Jaccard a pensé, avec raison, que le meilleur n'est pas trop bon pour les bambins, et l'on devine que son choix lui a été dicté non seulement par un goût très sûr, mais par la joie profonde qu'elle a su lire dans les yeux émerveillés de ses petits élèves.

Styles d'architecture, par E. Gradmann. Collection des Petits atlas de poche Payot. Un volume de 96 pages, 11 × 15, avec 99 illustrations. Relié 4 fr. 20. Librairie Payot, Lausanne.

La collection des « Petits atlas de poche Payot » si largement répandue actuellement, a présenté jusqu'ici des ouvrages destinés surtout aux amis de la nature. Elle vient d'élargir ce cadre pour aborder le domaine des arts. Et l'art qui s'impose d'abord, le premier dans le temps d'ailleurs, c'est l'architecture.

L'auteur de ce nouveau livre explique les origines et le sens de l'architecture ; il étudie successivement les différentes époques et décrit les éléments qui constituent proprement un style. Les grandes étapes parcourues sont l'Antiquité grecque et romaine, les périodes chrétienne primitive, romane, gothique, renaissante, baroque, néo-classique. Ce texte est illustré de clairs et suggestifs croquis. La seconde partie est consacrée aux exemples. L'auteur, suivant à nouveau les mêmes étapes, présente un choix de monuments parmi les plus remarquables et les plus représentatifs, et il en explique la structure, les tendances, en révèle la beauté. Là, le texte et l'image photographique se complètent de la manière la plus attrayante.

Par la multitude de renseignements qu'il contient, par son illustration choisie, son format agréable, ce livre fera le bonheur de tous les gens cultivés ; il rendra aussi de grands services dans l'enseignement de l'histoire de l'art grâce aux photos suggestives qu'il sera aisé de passer à l'épidiascope.

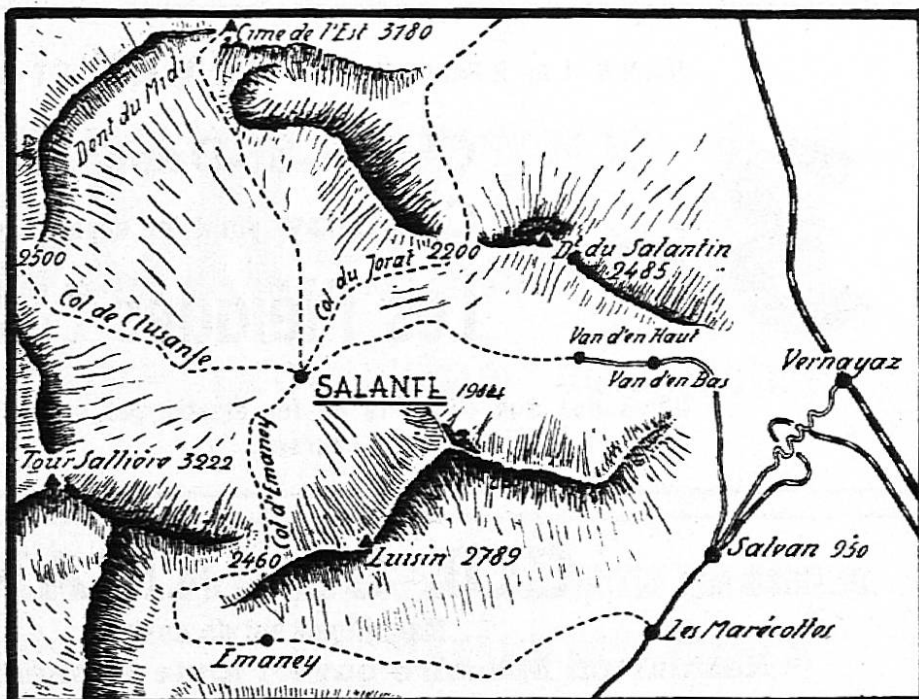
Salanfe

L'Hôtel des Dents du Midi

vous offre :

Potage Fr. 1.-
Café ou cacao Fr. 1.-
Couches
sur paillasses
pour la somme de
Fr. 1.— par élève

E. COQUOZ, tenancier



Buts : LE COL D'ÉMANEY et son panorama incomparable (du col, on monte facilement au LUISIN)
LE COL DE CLUSANFE vers Champéry
LE COL DU JORAT vers Evionnaz
LA CIME DE L'EST pour les grands élèves

CHEMIN DE FER

MARTIGNY-ORSIÈRES

Nombreux buts de promenades pour courses d'école dans des régions les plus variées, Champex, La Fouly, Grand St-Bernard, Fionnay et Verbier, partout fleurs des Alpes, vue étendue sur les montagnes et les glaciers.

MEUBLES/DÉCORATION

SICKEL & FILS

S. A.

Petit-Chêne 8 Bellevaux 50

LAUSANNE

INSTITUTEUR LUCERNOIS cherche place pour sa fille

(âgée de 16 ans)
élève de l'école normale

comme pensionnaire pendant
les vacances d'été (19 juillet —
31 août) dans la famille d'un
collègue romand.

Offres sous chiffre G 37620 Lz à
Publicitas Lucerne.

DANS LA RÉGION DE **VEVEY** ET LES PRÉALPES

3

idées!

Châtel-St-Denis porte de la Gruyère

Chamby point de départ d'excursions

Les Pléiades le magnifique belvédère
à 1400 m.

Demandez aux Chemins de fer électriques veveysans leur dépliant, avec
carte et 8 projets de courses.

Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6.41.69

Magnifique but de courses

Restaurant Manoïre ouvert toute l'année - Grand dortoir

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés

P. ROUILLER

Pour vos courses

Profitez des avantages que vous procure le Chemin de fer

Bex - Villars - Bretaye

qui vous conduira rapidement et confortablement grâce à ses
automotrices dans la plus belle région des Alpes
vaudoises.

Pas de majoration des prix
TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES

COURSES DIRECTES POUR BREPAYE
Si le nombre de voyageurs est suffisant

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons

Ligne du Saint-Gothard

Col du Susten

Col du Klausen

Hôtel Croix-Blanche

Au bord du lac Grandes terrasses et locaux pour
Écoles et sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits.
Téléphone No 599 / Prix réduits pour Écoles.

Alfred Mueller, propr.

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 6.41.37

Point de départ de nombreuses excursions — Salle pour sociétés

Prix spéciaux pour groupe — **Dortoir moderne avec douche**

A. GISCLON-MICHAUD, chef de cuisine

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6.41.43

Les plus belles promenades au pied des hautes montagnes

Floraisons superbes — But de sortie pour écoles — Arrangement

pour soupe, couche, petit déjeuner — Rafrâichissements de choix

Dortoir — Barque — Jeux

MM. REINHARD et DIDAY

NIESEN-KULM

le but de votre prochaine excursion

MONTREUX

**Hôtel Terminus
Buffet de la Gare**

Meilleur accueil.

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

Les tramways lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 3.31.41.

Visitez

Isérables

et son téléphérique

(Valais)

Pour vos courses d'écoles

Une belle région :

Gryon - Barboleusaz - Solalex

Une adresse à retenir :

Tea-Room « Péry-Blancs »

Chez Sylvie, à 40 minutes de la Barboleusaz.

Thé, Soupe. Rafraîchissements.

Tél. 5.32.48

SYLVIE JAQUEROD, AIGUEROSSAZ

LAVANCHY & C^{ie} S. A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Gare Centrale - LAUSANNE - Tél. 272 11

Déménagements pour tous pays

Véhicules et matériel modernes

Visitez notre **AGENCE DE VOYAGES**

16, Place St-François

Téléphone 272 11

Billets aux prix officiels pour toutes destinations, arrangements pour voyages en sociétés. Renseignements et devis gratuits.

Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

**L'excursion favorite dans l'Oberland bernois
Des impressions inoubliables pour les écoliers**

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 5 juin 1948

Fermeture de la saison : 26 septembre 1948

TARIF DU CHEMIN DE FER pour les écoles

Brienzi-Rothorn-Kulm, jusqu'à 16 ans Simple : Fr. 3.25 Retour : Fr. 3.50
plus de 16 ans » » 4.25 » » 4.75
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM pour écoles et organisations de jeunesse

	Jusqu'à 16 ans	Plus de 16 ans
Potage et pain	Fr. .85	Fr. 1.—
Café simple avec pain	Fr. 1.10	Fr. 1.20
Café complet	Fr. 1.80	Fr. 2.—
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.50	Fr. 3.—
Saucisson de St-Gall (Schübli) et salade aux pommes de terre	Fr. 2.50	Fr. 3.—
Simple, mais bon dîner ou souper	Fr. 3.50	Fr. 4.30
Gîte dans le confortable dortoir : matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—	Fr. 1.50
	Plus service	

Prix global pour : dîner, logement dans dortoir,
café complet et service seulement Fr. 6.70 | Fr. 8.50

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. **Très important!**

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN

Tél. Brienz 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM

Tél. Brienz 2 80 54

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

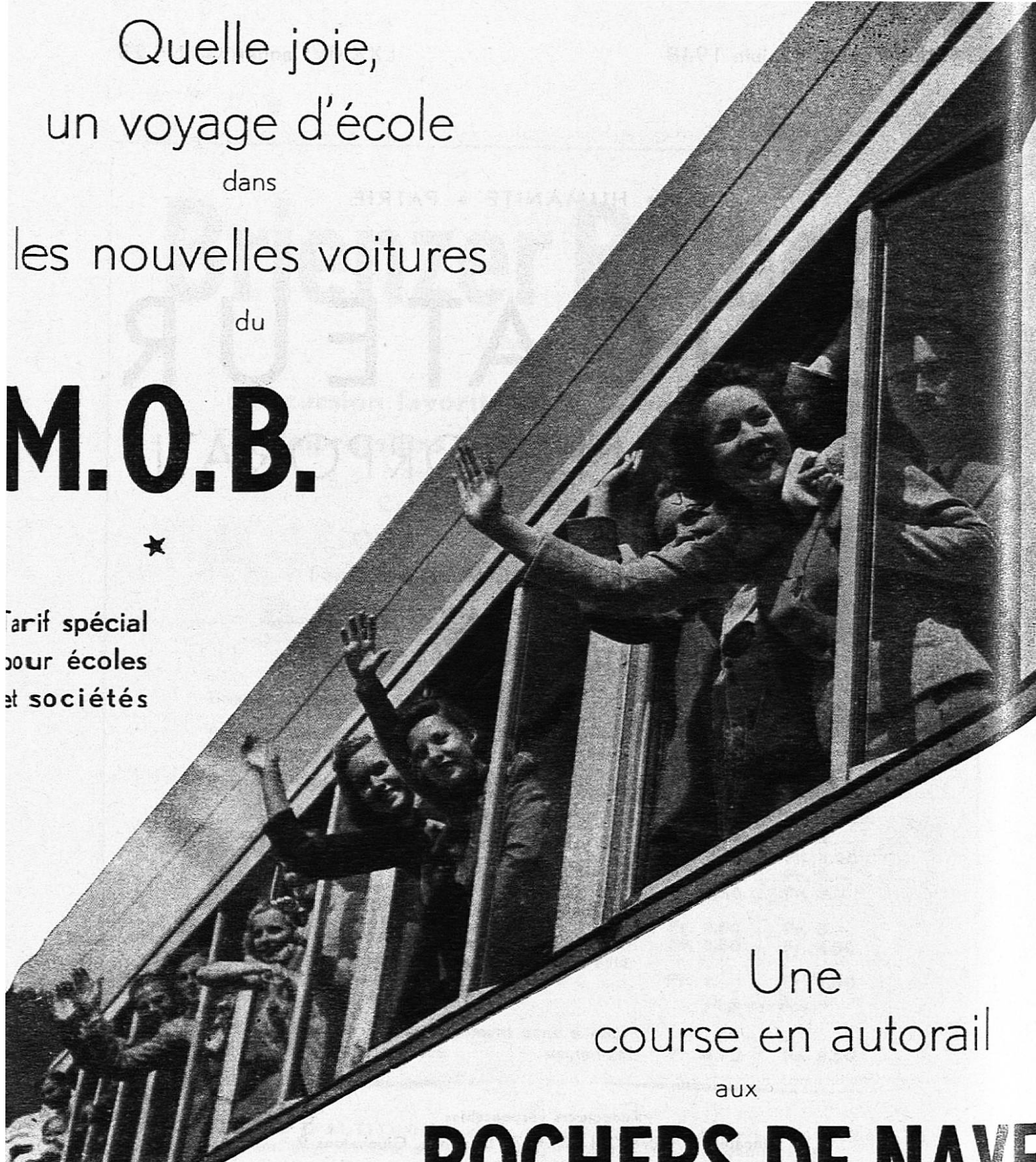
Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Quelle joie,
un voyage d'école
dans
les nouvelles voitures
du

M.O.B.



Tarif spécial
pour écoles
et sociétés



Une
course en autorail
aux

ROCHERS DE NAYE

Un souvenir inoubliable pour vos élèves

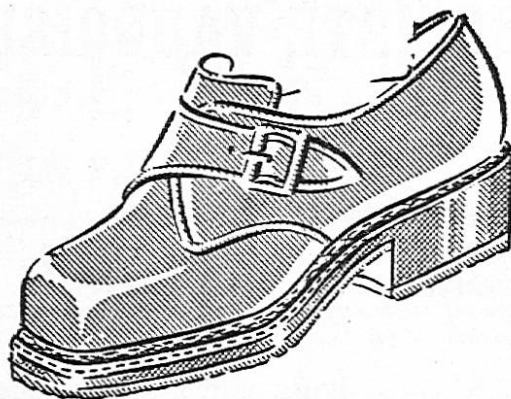
BELVÉDÈRE INCOMPARABLE
FLORE ALPESTRE
HOTEL AVEC DORTOIRS COMPLÈTEMENT RÉNOVÉ

Tarif spécial pour écoles et sociétés

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE FRIBOURG
GENÈVE LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHÂTEL AARBOURG
LANDERON MONTEUX



MEUBLES/DÉCORATION

SICKEL & FILS

S. A.

Petit-Chêne 8 Bellevaux 50

LAUSANNE

AUX DOCKS
15 et 18
RUE HALDIMAND
LAUSANNE

m. p. FÖETISCH 6 RUE DE BOURG, LAUSANNE

PIANOS
RADIOS
HARMONIUMS

MUSIQUE - GRAMOS - DISQUES
neufs et d'occasion - LOCATIONS

depuis 1867
KRIEG
et Cie Lausanne
RUE CENTRALE 6

*Spécialité de tableaux noirs
et fournitures scolaires!*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Collège classique cantonal LAUSANNE

7, avenue de Béthusy

Téléphone 2 43 21

EXAMENS D'ADMISSION

Les examens d'admission pour l'année scolaire 1948-1949 sont fixés du jeudi 24 juin au samedi 3 juillet, à 7 heures, pour les classes de I^e, II^e et III^e; du jeudi 1^{er} au samedi 3 juillet, à 8 heures, pour les classes de IV^e et V^e; les vendredi 2 et samedi 3 juillet, à 8 heures, pour la classe de VI^e.

Age requis pour l'entrée en VI^e: 10 ans révolus au 31 décembre 1948.

Inscriptions jusqu'au 19 juin pour les classes de I^e, II^e, III^e, IV^e et V^e; au 28 juin pour la classe de VI^e. Présenter l'acte de naissance ou le livret de famille, le livret scolaire, les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.